

Comme l'ont dit certains membres de l'opposition, surtout des néo-démocrates, le comité Croll a critiqué les mesures visant à accorder un supplément aux vieillards qui touchent un revenu d'au plus \$75 par mois et exigeant une évaluation des moyens ou des besoins.

Toutefois, les députés se sont bien gardés de faire remarquer à la Chambre que l'autre choix proposé par le comité Croll est un programme de revenu garanti fondé sur l'évaluation du revenu, la mesure même préconisée par le gouvernement.

Examinons rapidement quelques-unes des principales recommandations du comité Croll qui figurent à la page 20 du rapport. Le paragraphe 3 réclame:

(3) Qu'on établisse un programme de revenu garanti afin d'accorder des allocations toute la vie durant à toutes les personnes à compter de l'âge de 65 ans, de la façon suivante:

a) Que l'unique condition d'admissibilité conformément au programme de revenu garanti soit l'âge, tel qu'il est indiqué plus haut, dix ans de résidence au Canada, et un revenu net en espèces de toutes sources, y compris la sécurité de la vieillesse et le régime de pensions du Canada inférieur au montant précité.

b) Que le programme soit administré et financé par le gouvernement fédéral.

c) Qu'on soit invité à remplir une formule annuelle de déclaration d'impôt simplifiée et que le montant du revenu déclaré qui est inférieur au minimum établi, au cours d'une année, représente la prestation de l'année suivante.

J'estime que cette recommandation doit sembler familière aux députés, car elle ressemble étrangement aux propositions du gouvernement.

D'après moi, si ceux qui ont critiqué ces propositions fondaient leurs critiques sur ce que le rapport Croll a dit au sujet de l'évaluation des ressources et de l'évaluation des besoins, ils devraient, en toute honnêteté et en toute franchise, accepter la recommandation du comité en vue d'un régime de revenus assurés se fondant sur une évaluation des revenus comme solution à la place des mesures qu'il a critiquées. En d'autres termes, le comité Croll dit que l'évaluation des revenus n'est pas une évaluation des ressources ni même une évaluation des besoins.

Monsieur l'Orateur, à mon sens, les députés qui, en fait, semblent prétendre qu'ils sont les seuls à se préoccuper vraiment des intérêts des vieillards ont appuyé d'une autre façon le régime de revenus assurés se fondant sur une évaluation des revenus et proposé par le gouvernement. Cette prétention sera contestée par la plupart des députés. Voyons le hansard

du mardi 21 juin, à la page 6687 où, au bas de la deuxième colonne, le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman) aurait dit ceci:

Un rapport du Sénat recommande un programme autre qu'un régime de pensions uniformes de vieillesse. C'est un excellent rapport qui contient des idées dignes d'être retenues.

Je suis sûr que les députés ministériels remercieront le député de Waterloo-Sud de ses paroles constructives à cet égard.

Je veux aussi me reporter au compte rendu du mardi 14 juin, à la page 6419 où le député de Danforth (M. Scott), qui faisait des observations sur le régime d'assistance publique du Canada, aurait dit:

Il est possible qu'avant la fin de ce débat on ait l'occasion d'examiner le rapport final du comité spécial du Sénat sur la gérontologie. J'aimerais que mon ami de l'autre côté le lise, s'il ne l'a déjà fait. Le rapport est tout à l'honneur du président du comité, le sénateur Croll. La préface et le rapport lui-même abordent de la façon qui me paraît être la plus humaine et la plus raisonnable le problème du vieillissement au Canada. Si les principes que renferme ce rapport étaient appliqués dans la mesure dont nous sommes saisis...

Le député parle du régime d'assistance publique du Canada.

...je crois que celle-ci serait beaucoup mieux accueillie.

Qu'il me soit permis de citer à nouveau, aux fins du compte rendu, le député de Danforth lorsqu'il a dit que le rapport Croll abordait de la façon qui lui paraissait être la plus humaine et la plus raisonnable le problème du vieillissement au Canada.

Pour terminer, permettez-moi de me reporter au compte rendu du mercredi 29 juin, de la page 7050 à 7052. Y figurent les observations de la très charmante représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) qui, à certains égards, a le plus sévèrement critiqué à la Chambre le gouvernement pour avoir proposé de fonder l'aide supplémentaire accordée aux vieillards pensionnés, sur l'évaluation du revenu. A la page 7051 elle a dit:

Le comité sénatorial de la gérontologie a indiqué un moyen de régler le problème. En fait, le comité a recommandé un revenu garanti pour les bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse.

Plus loin, elle a poursuivi avec son éloquence habituelle:

Le comité sénatorial de la gérontologie a proposé qu'on établisse un revenu minimum pour tous les citoyens, à commencer par les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse. Je demanderai au ministre d'avoir l'obligeance de me faire parvenir sous peu le texte intégral du discours qu'il a prononcé le 20 juin à l'ouverture de la conférence sur le bien-être social tenu à Vancouver.